

Association KERCHOVE Vereniging

A.S.B.L.



Le saviez-vous ?

Adresse du site Kerchove : <http://www.kerchove.be>

Editeur responsable : A.K.V.

Bulletin n°13 – 2005

AU SOMMAIRE

Edito de la présidente.....	3
Floralies Gantoises.....	4
Visite et assemblée générale à l'abbaye du Mont César le 26 juin	4
Petit texte à méditer	6
Invitation à Europalia Fabergé le 15 janvier 2006.....	7
Exaerde : la fin du château féodal	8
Le livre Kerchove 1350-1550	11
Souvenirs de Scout au château de Buizingen	12
Faisons connaissance avec le Conseil de Noblesse.....	13
Les XXèmes Journées Mondiales de la Jeunesse – Autrement.....	14
Ballade en Ardennes, Sur les pas de Saint Jacques.....	16
Six semaines au Rwanda	17
La loi sur les patronymes en France.....	18
Carnet familial.....	20
Rapport d'activités 2004	20
Extraits du rapport de la trésorière et bilans 2004.....	21 et 22

Le conseil d'administration de l'AKV

- Présidente : Manoëlle de Kerchove de Denterghem Pinto, Baronne de Béthune-Sully, rue de la Gare d'Hedenge, 1367 Autre Eglise, seram@ramee.be ou jdbs@tiscali.be
- Trésorière : Gaëtane de Kerchove d'Exaerde, chaussée de Jodoigne 71, 1390 Grez-Doiceau, tel : 010/84.56.24, gaetanegericke@hotmail.com
- Secrétaire : Olivier de Kerchove d'Ousselghem, Opstalweg 49, 1180 Bruxelles, tel : 02/374.76.53, olivierdekerchove@hotmail.com
- Gérard de Kerchove d'Exaerde : « Le Coteau », 1390 Grez-Doiceau, tel : 010/84.52.03, gke@swing.be
- Elisabeth de Kerchove d'Ousselghem : rue Arthur Snaps 21, 1390 Grez-Doiceau, tel : 010/84.08.75, elisadekerchove@yahoo.fr
- Werner de Kerchove d'Exaerde : rue Van Ostade 37, 1000 Bruxelles, tel : 02/735.75.41, werner.de.kerchove@belgacom.net

Vous voulez voir les images en couleurs, ou lire le LSV à l'écran, vite rendez-vous sur le « site » web de l'AKV à l'adresse : <http://www.kerchove.be>

Edito de notre présidente.

Chers Cousins, Chères cousines,

Au terme d'une première année de présidence de l'AKV, je suis très heureuse de relever l'esprit de famille bien chaleureux de ses membres, en pensant également au dévouement généreux des administrateurs de notre association. Celle-ci est bien vivante, vous en trouverez un écho dynamique à travers les rubriques de ce bulletin.

Cette année, nous avons eu la joie de nous retrouver lors de deux événements familiaux : les Floralties gantoises au début du printemps, et l'abbaye du Mont-César à l'aube de l'été.

Le prochain événement Kerchove aura lieu le 15 janvier avec l'exposition Fabergé, dans le cadre d'Europalia Russie. Nous espérons que cette belle exposition rassemblera un maximum de cousins et cousines.

Au cours de la nouvelle année, nous aimerions également organiser un goûter familial dans une propriété accueillante de la famille.

Werner d'Exaerde nous fait à nouveau un beau cadeau en cette fin d'année avec la parution attendue de son dernier ouvrage « Kerchove 1350-1550 ». Ce livre actualise et complète le travail accompli il y a plus de vingt ans par Réginald d'O et feu le baron Bonaert. Vous savez que votre participation à l'association est un soutien pour les recherches et les publications de Werner.

Est-on prophète dans son propre pays ? Dans sa famille ? La question est bien connue. Les contributions que vous trouverez ci-après nous mettent sur la piste.

En cette veille des fêtes de fin d'année, permettez-moi de vous formuler, au nom du conseil, tous mes meilleurs vœux de nouvel an.

Une sainte fête de Noël. Prospérité et bonheur pour chacun et pour la famille en 2006.

Manoëlle de Denterghem de Pinto
décembre 2005

Les floralies 2005

La tradition a voulu que les fidèles de la visite des floralies Gantoises visitent en famille, le 16 avril 2005, cette magnifique exposition. Cette année nous avons pu découvrir à côté des classiques azalées, une autre vision de l'utilisation des fleurs et des plantes.

Ci-après quelques exemples.



A table, mais où est mon vis à vis?



Chenille résistante aux pesticides?



Pour l'hiver dans le jardin?

Etienne d'Exaerde

Visite de l'abbaye du Mont César et tenue de l'Assemblée Générale.

Le dimanche 26 juin 2005, par une belle après-midi ensoleillée, notre association a pu marcher sur les traces de Dom Robert d'Exaerde osb (1846-1942), fondateur et premier abbé (1899-1928) de l'abbaye bénédictine du Mont César à Leuven.

Dom Robert, Alfred de son prénom, est né à Bellem, cinquième fils de Frédéric et Elise de Naeyer. Après avoir participé au développement de l'abbaye de Maredsous, en tant que sous prieur et prieur (ainsi que financièrement par sa mère), Dom Robert est bientôt désigné pour fonder une pédagogie à Louvain. Y naît alors l'idée de la fondation d'une nouvelle abbaye.

Pour son emplacement, Dom Robert songe à la colline du Mont César, colline chargée d'histoire car la première forteresse de la ville s'y trouvait déjà en l'an 1015. Progressivement il parvient à mettre la main sur la dizaine de propriétés qui couvrent la colline. Là encore sa mère lui a été d'un grand soutien.

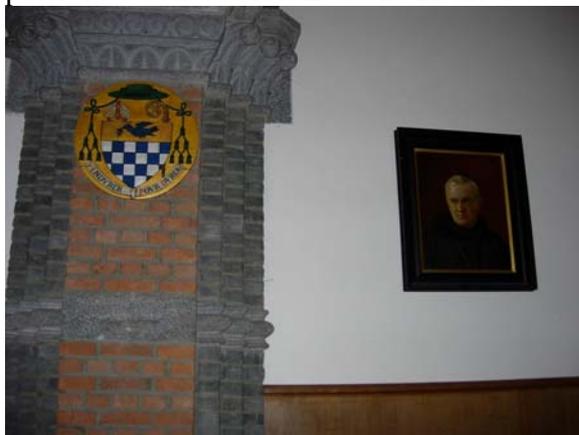


Les explications du Père Guibert osb, devant un tableau du Castellum Caesaris



dans le cloître, certains murs portent la trace des bombardements de la guerre

Ce dimanche 26 juin, nous étions une petite vingtaine de Kerchove bon teint, entre 18 et 89 ans, ce qui convenait parfaitement au type de visite prévue à travers les couloirs de l'abbaye. Dès 16 heures, nous avons reçu un accueil très chaleureux du Père Guibert osb, très humoristique, plein de bonne humeur et fort intéressant. Pendant une heure, il nous a guidés à travers les lieux encore emplis de la présence de Dom Robert : couloirs et cloître intérieur, réfectoire et bibliothèque, chambre et chapelle personnelles. Ci et là figurent encore des portraits statue et blasons de notre aïeul.



Les armes du Père abbé à côté du portrait du 1^{er} primat de l'ordre bénédictin : Dom Hildebrand de Hemptinne.



Notre cousin avait la réputation d'une certaine austérité.

L'abbaye ne comptant plus que cinq moines, la plupart des pièces nous étaient accessibles.

Grande a été notre surprise de découvrir la table préparée pour nous par les moines dans la très belle "salle du chapitre". Nous y avons tenu l'assemblée générale autour du délicieux goûter apporté par Gaëtane.



Sous le regard de Dom Robert, s'est déroulée notre assemblée générale

Le Père Guibert s'est montré particulièrement heureux de recevoir, en guise de remerciement pour son accueil enthousiaste, le volume « Kerchove d'Exaerde » de Werner, signé par des Kerchove de toutes les branches.

Olivier d'Ousselghem

Petit texte à méditer.

A l'occasion de notre visite de l'abbaye du Mont-César, nous avons eu le grand bonheur de rencontrer notre cousine, Marie-Madeleine de Denterghem, veuve du Professeur Armand Janssens et mère du Professeur Paul Janssens. Malgré ses 89 années, elle a voulu profiter que le famille se réunisse à Louvain pour participer à la visite et rencontrer ses cousins.



A droite Marie-Madeleine de Denterghem.

A cette occasion elle nous a remis la copie d'un texte de Dom Robert, dont nous vous proposons ci-dessous la copie.

Nous la remercions de tout cœur pour cette charmante attention.

*" qu'il importe le nombre des années ? ce qui
importe c'est la qualité de celles-ci. Tâchons
d'en faire des années lourdes d'amour de Dieu.
... soyons prêts à lever l'ancre pour le
grand voyage, en tout temps. C'est là ce qui
donne la paix, le calme et le bonheur ...*

*Je me tiens sur le qui-vive, à l'âge de 93 ans ...
(en 1939)*

*Dom Robert de H. d'Exaerde
Père bénédictin Fondateur de l'Abb. du Mont-César*

né en 1846 † 1942

Transmis par Etienne d'Exaerde

PS : si vous désirez plus d'informations sur l'abbaye du Mont-César, le site dont l'adresse suit peut vous les fournir. <http://www.keizersberg.be>

Exposition Fabergé - EUROPALIA RUSSIE - le 15 janvier 2005

Le dimanche 15 janvier à 17 heures, l'Association vous propose la visite d'une des plus belles expositions d'Europalia Russie: « **FABERGE, le joaillier des Romanov** », dans l'Espace culturel ING – Monts des Arts – Place Royale 6 à 1000 Bruxelles.

Le prix d'entrée est de 10,00 € (entrée et guide compris) par personne.

Les places étant limitées, il est impératif de s'inscrire en versant le montant total des places réservées, au compte 001-0741400-08 de l'Association (le paiement tient lieu de **réservation**).

Réponse à donner avant le 7 janvier 2006 à Gérard de Kerchove d'Exaerde

Le Coteau 1390 Grez-Doiceau gke@swing.be Tel. 0497 45 59 00

Qui donc était Pierre-Karl Fabergé ?

La famille Fabergé, huguenote, s'installe en Picardie sous le nom de Favri ou Fabri au XVIIème siècle. Suite à la révocation de l'Edit de Nantes par Louis XIV, elle déménage à Schwedt sur l'Oder, en Allemagne en 1685, où elle transforme son nom en Fabrier ou Fabriger.

Pierre Fabergé s'installe à Pernau, en Livonie, en 1800. Il prend la nationalité russe. Gustave Fabergé, père de Pierre-Karl, naît en 1814. Il s'installe à son compte en 1842, rue Bolchaya Morskaya à Saint- Petersburg

Son fils Pierre-Karl Fabergé, plus connu sous le nom de Karl, qui deviendra l'un des orfèvres les plus célèbres de son temps, naît à Saint-Petersbourg le 30 mai 1846. Il prend en main les destinées de la maison Fabergé en 1870, après plusieurs voyages en Europe. Le tsar Alexandre III lui accorde, en 1884, le privilège de « fournisseur de la cour ».

Suite à la Révolution d'Octobre 1917, le comité des employés de la coopérative K. Fabergé prend la direction de la société.

Karl Fabergé, réfugié en Suisse, décède à Lausanne en 1920 et est finalement enterré à Cannes en 1929, auprès de sa femme.

La magie des objets précieux de Karl Fabergé - oeufs, fleurs, bijoux, figurines, boîtes... - est légendaire. Les Tsars Alexandre III et Nicolas II s'en sont abondamment servis pour célébrer leurs relations affectives, politiques, économiques, militaires, tant en Russie qu'à l'étranger.

Pour la première fois, la Russie présente à l'étranger, chez nous à Bruxelles, les chefs-d'oeuvre de ce grand maître, qu'elle conserve dans ses musées nationaux depuis la Révolution.

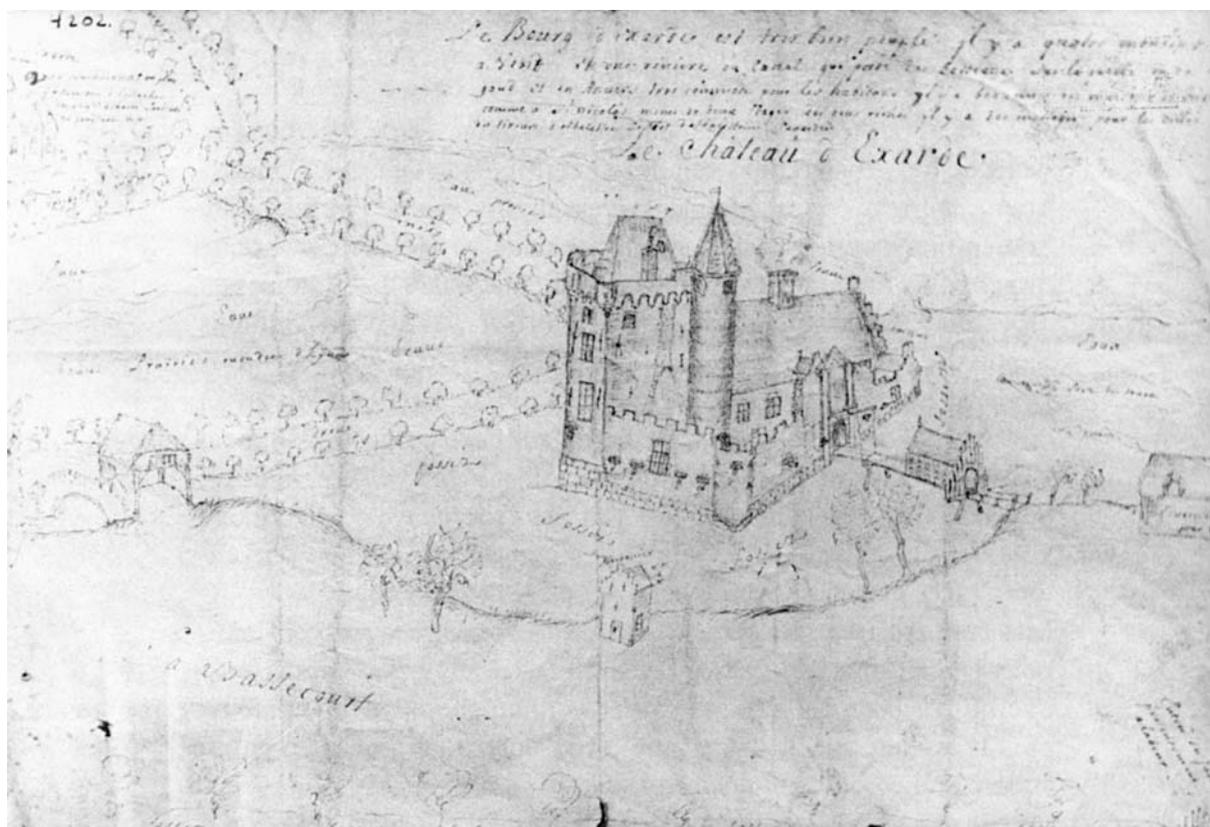
Participent en effet à cet événement les musées du Kremlin, de l'Ermitage, d'Ekaterinbourg, de Omsk, de Perm, de Pavlovsk ou encore le musée Minéralogique de Moscou.

Gérard d'Exaerde

Le château féodal d'Exaerde

Grâce à la parution d'un article sur le château d'Exaerde, dans la revue du cercle d'histoire locale de Lokeren « De Sovereinen », une série d'informations nouvelles et intéressantes me sont parvenues, et je me réjouis de vous les communiquer, pour autant que l'histoire des vieilles pierres vous intéresse.

Petit rappel : la seigneurie d'Exaerde apparaît pour la première fois dans les textes en 1231, lorsque Jean de Gavre hérite ce bien de sa grand-mère, Claire de Herzelles. Le fils de Jean de Gavre fait démolir le fortin en bois qui s'y trouvait et, influencé par les magnifiques châteaux que les Croisés ont construits en Orient, fait ériger une tour féodale en pierres (seconde moitié du 13^{ème} siècle) bientôt augmentée de murailles de protection et de bâtiments annexes. Au devant des larges douves, le « neerhof » et son pigeonnier, témoin des droits féodaux du seigneur, et plus loin, une ceinture de marais rendant le château presque inexpugnable.



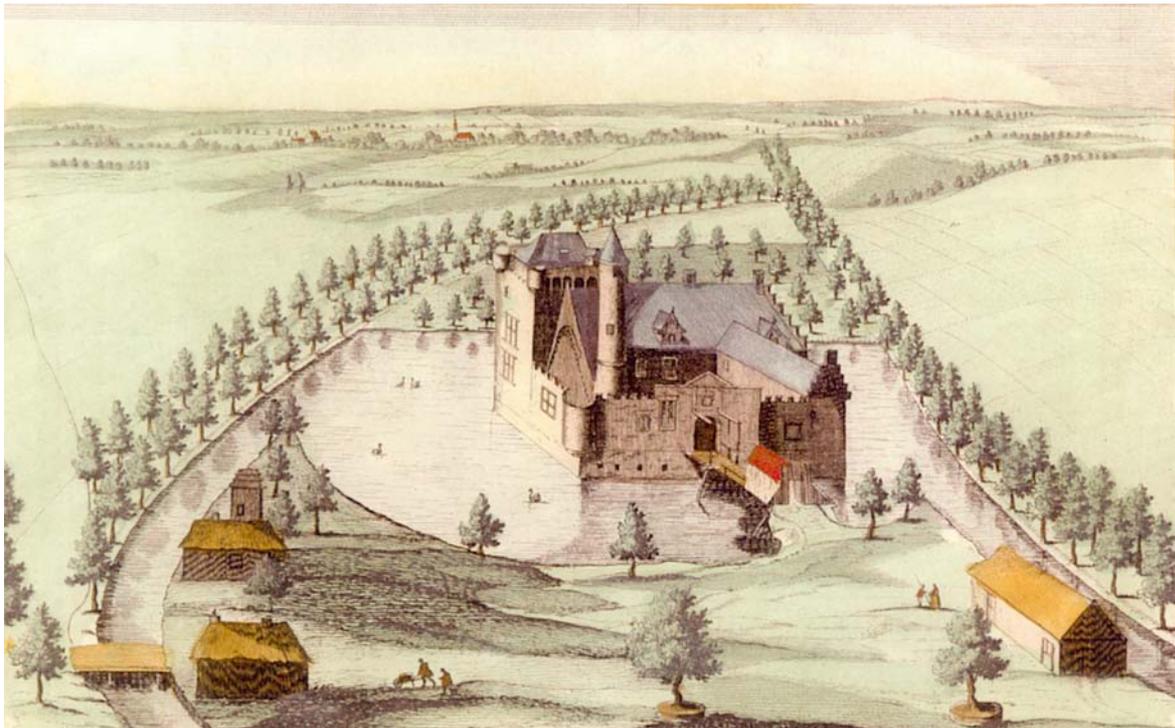
Dessin du château d'Exaerde.

Environ deux siècles plus tard, lorsque la Renaissance et l'évolution de l'armement militaire (les canons) rendent le château beaucoup moins utile, les meurtrières sont agrandies pour faire place à la lumière et rendre les pièces plus agréables. Comme on peut le voir sur la gravure, un fronton s'ajoute au dessus de la porte d'entrée, avec les armes des propriétaires : les Gruutere, héritiers des Gavre par les Vaernewijck. Toujours par héritage, le château passe au Lanchals avant d'être hérité en 1735 par Engelbert (Ange-Albert) de Kerchove.

Sous les Gruutere, le château est habité en été, tandis que l'hiver, la famille réside à Gand, au hof van Exaerde à côté de l'église St.Michel. Avec les Lanchals (17^{ème} siècle), la situation change : les propriétaires ne résident pas en été à Exaerde, mais bien à Olsene, où se trouve le château familial des Lanchals, qui est plus confortable que celui d'Exaerde. Néanmoins, ils se rendent occasionnellement à Exaerde pour s'adonner au sport favori des nobles : la chasse.

Avec les marais, le gibier d'eau abonde et afin de faciliter la chasse, une canardière est construite près d'un étang non loin du château.

A cette époque, le château est gardé en excellent état et ne subit plus de modifications majeures : les comptes de cette époque mentionnent l'achat régulier de tuiles, carrelages, calcaire, ferronneries, clous, plomb (couverture du toit), même l'imperméabilisation de la barquette est mentionnée. Les travaux sont généralement effectués par les hommes de fief du châtelain (les exploitants des terres du seigneur), qui sont tenus de travailler un certain nombre de jours pour leur seigneur, le tout sous l'œil vigilant du bailli (intendant) d'Exaerde.



Gravure en couleurs du château d'Exaerde.

En 1677, au décès de François Lanchals, les biens féodaux comme Exaerde passent à son fils, Donat Lanchals, tandis que les autres biens doivent être équitablement partagés entre tous les enfants. Ainsi, si le château est féodal, le contenu (meubles) ne l'est pas, ce qui oblige la vente du contenu du château à chaque partage. Lors de la vente du contenu du château en 1684, le produit est faible (27 livres 12 schillings), ce qui indique le peu de mobilier du château. Ce qui a rapporté le plus est un lit avec couette, acheté pour 2£ 3 schillings par la seule femme ayant acheté quelque chose : Catheline Vermeer. Les autres acheteurs, le curé d'Exaerde, de Daknam, des fermiers des environs,... ont acheté les tables, chaises, bancs, et autre mobilier. Le seul élément répertorié qui ne figure pas dans la vente sont les tableaux de famille (il y en a douze au total, portraits et autres, sans autre précision).

Donat Lanchals, n'est encore qu'un enfant lorsqu'il hérite d'Exaerde. Ce sont ses tuteurs qui se chargent de gérer ses biens et d'entretenir le château. Donat ne s'y rend pas, il est en pension dans divers collèges et loge à Olsene. A sa majorité, en 1697, Donat prend réellement possession des lieux et s'emploie à le rendre vivable : l'arrivée massive de matériel, lits, linge, plumes, tableaux, vin, bière, outillage témoigne de sa présence.

Malheureusement, la guerre de succession d'Espagne, va être le début d'une longue série de problèmes. Le 25 novembre 1701, le major De Nelle vient à Exaerde sur ordre du marquis de Courteborne, commandant des troupes françaises stationnées dans le pays de Waes. Après la visite du château et de ses environs, il ordonne immédiatement l'utilisation de la tour de guet

du château qui se trouve exactement sur la ligne de démarcation entre les armées françaises et leurs ennemis hollandais (alliés aux Autrichiens et aux Anglais). La tour de guet doit être occupée de jour comme de nuit, et un feu doit y être entretenu afin de pouvoir alarmer les autres tours de guet en cas d'attaque ennemie. Un officier et quatre arquebusiers doivent également s'y trouver. En cas d'alarme, il faut sonner la cloche et, la nuit, faire brûler le pot à feu de la tour.

Seule consolation, les soldats ne vivent plus en pillant le pays, ils doivent « se comporter », un contrat de location du château est même signé et il est devenu possible pour les propriétaires de se faire indemniser si cela s'avère nécessaire.

Dès le 29 novembre, le bailli doit acheter pour une fortune (150£) en poudre et balles de fusils, puis doit désigner les hommes du village qui doivent à tour de rôle occuper la tour de guet. Deux semaines plus tard, la garde est augmentée et un autre poste de garde est ajouté à l'entrée du château. Les échevins d'Exaerde décident en outre que le château peut servir de refuge aux villageois, et font reconstruire le pont en bois qui est en mauvais état. L'année suivante, 50 soldats d'infanterie sont envoyés à Exaerde pour la garde du château et de la ligne de démarcation, sous les ordres du Lieutenant Collouch. Ses hommes sont logés au château et le Bailli fournit le foin pour les paillasses de soldats.

Fin juin 1703, soit moins de deux ans plus tard, la ligne de démarcation se déplace vers Stekene. Le château a été tellement endommagé que les Français en interdisent l'accès, même au propriétaire. Donat Lanchals et son Bailli écrivent de nombreuses lettres pour obtenir le paiement du loyer qui n'a toujours pas été payé. La location concerne surtout le corps de garde, comprenant trois chambres, ainsi que l'utilisation de la cave qui a servi comme refuge et comme magasin de poudre et de plomb. Les caves sont aussi mentionnées, comme ayant servi de prison. Seule une indemnisation a été donnée à Donat Lanchals pour les 62 soldats malades qui ont logé au château, ces frais étant à charge de la commune.

En 1706, Donat n'a toujours pas reçu les indemnisations de location, mais a pu découvrir l'état lamentable du château. Par lettre, il indique que le château a subi de terribles dommages pendant la guerre et spécifie que les portes, embrasures, ferronneries, sont manquantes, dans plusieurs pièces, le plancher a été retiré (sans doute comme combustible en hiver), tout comme les poutres latérales. Les dommages sont évalués à 2000 guldens en dehors des indemnisations pour le logement des soldats. Le pigeonnier a été fort abîmé, ce qui a obligé Donat de diminuer le fermage du fermier qui exploite la fiente de pigeon comme engrais.

Comble de malchance, le 22 mai 1706, la maison de Swaene, qui appartient à Donat et qui sert de maison communale au village, a brûlé par l'inadvertance du régiment Castilla qui y a fait loger des soldats. Les frais s'élèvent à 500 guldens et Donat demande l'indemnisation aux Français.

Donat décide de reconstruire l'auberge de Swaene, mais au lieu d'acheter la quantité de pierres nécessaire, il décide de prendre les grandes briques plates du château. Une fois le démantèlement entamé, plusieurs villageois lui demandent de pouvoir utiliser les pierres du château, contre paiement, afin de réparer leurs maisons endommagées. Donat accepte et signe par cela la fin du château ; dès le 16 novembre 1706, il commence à vendre 3000 pierres et pour une fortune en ferronnerie, d'autres ventes se succèdent assez rapidement tout au long du mois de décembre de la même année. Le château est devenu le centre d'une activité fébrile et tous les murs sont démontés méthodiquement. Seul, un des bâtiments est gardé plus ou moins en état.

En 1711, Donat n'a toujours pas été remboursé, il écrit une fois de plus pour obtenir réparation et demande de pouvoir démolir le château (il l'est déjà). Une entrevue est organisée et finalement, un arrangement à l'amiable est trouvé. Donat reçoit 160£ d'indemnisation, mais ne fera plus de demandes ultérieures concernant les dommages cités dans ses lettres. Il reçoit en outre l'autorisation officielle de démolir le château, qui n'existe plus que sur papier.

En 1722 et 1724, le Bailli d'Exaerde fait démonter le dernier bâtiment du château, et procède à la vente de 3000 pierres, puis d'une autre quantité non spécifiée. Après cela, il n'y a plus aucune mention de ventes de pierres ou de dépenses concernant le château. Le château n'est plus.

Lorsque Englebert de Kerchove, neveu de Donat Lanchals, hérite d'Exaerde, il n'y a plus rien, à part les fondations qui y sont encore actuellement, recouvertes de terre. Récemment, le bout de terre sur lequel se trouvait le château a été acheté par le cercle archéologique du pays de Waes. Ils y ont introduit un âne, un mouton et un cheval afin de rendre les lieux à leur nature d'origine. Des fouilles archéologiques sont prévues et font partie de la liste des activités projetées. Cette liste étant assez longue, nul ne sait quand cela se passera réellement, mais cela se passera.

Werner d'Exaerde.

Souscription du nouveau livre : KERCHOVE 1350-1550

Cet ouvrage, que je vous conseille vivement de lire, est une remise à jour complète du livre du même nom écrit en 1983 par le baron Bonaert et Réginald d'Ousselghem. De fait, nombreuses sont les découvertes importantes qui ont eu lieu durant ces vingt dernières années.

Le livre commence par les origines du nom Kerchove, du blason de famille et de ses origines en Flandre française (actuellement département du Nord). Le chapitre suivant concerne les très nombreuses familles homonymes qui nous rappellent qu'il est illusoire de vouloir donner un tronc commun à tous les Kerc(k)hove.

Après le hors d'œuvre, le plat principal : l'arrivée des Kerchove à Ypres et l'analyse de l'entourage familial de Ghys van den Kerchove, le premier ancêtre certain de la famille. La vie de Ghys est abondamment décrite, tout comme celle des quatre générations suivantes, en mettant l'accent sur la filiation qui mène jusqu'à nous. Le livre se termine par les généalogies des familles alliées Berch et Knibbe, dont nous descendons par les femmes.

Avec ce quatrième volume, finit la série d'ouvrages consacrés à la famille Kerchove. Le moment est venu pour moi de remercier très vivement l'Association qui m'a toujours soutenu et financièrement aidé lors de la réalisation de ces ouvrages, tout comme les nombreux souscripteurs qui par leur enthousiasme, m'ont motivé à continuer. Grâce au travail accompli, l'histoire de la famille Kerchove est devenue accessible à tous, et, en retour, nombre de personnes nous contactent pour obtenir des informations supplémentaires ou pour nous en donner. C'est ainsi qu'on fait avancer les connaissances générales sur l'histoire de notre grande famille.

Le livre comprend 230 pages abondamment illustrées, format A4, reliure bleue avec dorures. La livraison est prévue pour le mois de mars.

Les souscripteurs sont invités à virer 40 euro au compte N°651-1371512-35 au nom de Werner de Kerchove.

Avec encore tous mes remerciements.

Werner d'Exaerde.

Les livres.

- Kerchove 1350-1550 , écrit en 1983 par le baron Bonaert et Réginald d'Ousselghem.
- Kerchove 1550-1850,
- Kerchove d'Exaerde, et
- Kerchove de Denterghem - Kerchove d'Ousselghem, sont toujours disponibles chez l'auteur.

Werner d'Exaerde.

Souvenirs de Scout au château de Buizingen.

ONTDEK MIJN PLEKJE : MICHEL ANNYS

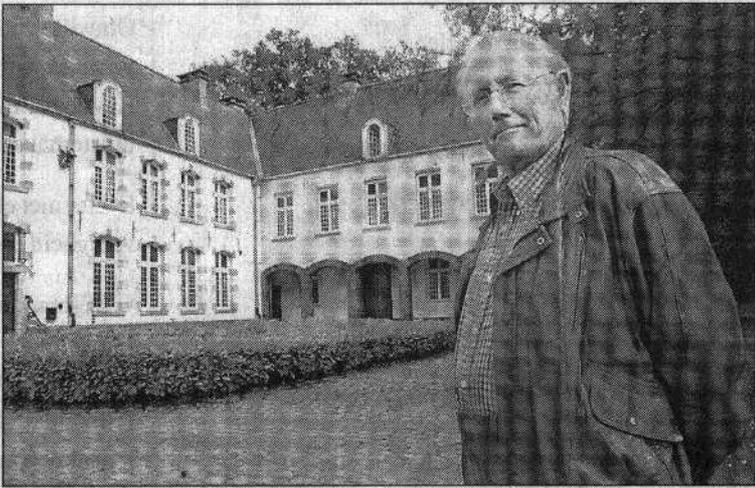
Streekgids Michel Annys kijkt met heimwee terug naar zijn scoutsperiode. We ontmoeten hem op een bruggetje in Buizingen.

“Met de boerentram kwamen wij hier toe, in de jaren '40 tijdens de oorlog. Een voetweggetje en dit bruggetje bracht ons over het kanaal en de spoorlijn. Hier kwamen wij als Brusselse scoutsers (VVKS van het Sint-Jans-Berchmanscollege) naar 'onze barones'. Zij, de laatste overblijvende van de familie de Kerchove d'Exaerde, was de patrones van onze scoutsgroep. Het kasteel waar wij naartoe kwamen, ligt tegenover de Sint-Vincentiuskerk. De eerste keer kregen we onderdak in het tuinhuis van het kasteel. Het zoldertje was van stro voorzien, dus waren onze slaapzakken snel gevuld. Later kregen we onze stek in het kasteel zelf”, vertelt Michel vol enthousiasme. De 'Eenvoudige Muis', want zo luidt zijn totemnaam, weet nog tal van leuke verhalen te vertellen over wat hij hier als scoutser beleefde. “De barones betaalde ons zelfs een schitterende vlag, waarop haar wa-

penschild geborduurd stond. En die vlag moest steeds op dezelfde manier gevouwen worden...”, lacht hij. Maar hoe kwam de scoutsgroep uit Brussel hier in Buizingen terecht? “Wel, onze aalmoezenier had hier bij de eerste mobilisatie vóór de oorlog gekazerneerd gelegen en hij had deze schitterende plaats onthouden. Door zijn bemiddeling waren wij hier van harte

welkom. Voor ons was dit schitterend, want wie kon in oorlogstijd gaan kamperen, terwijl het door de Duitsers verboden was? Bovendien was de plaats dicht bij de deur.”

“Ik vertel dit met een hart dat overloopt van scoutsheimwee, maar nog mooier was het beleven zelf... telkens een feest”, besluit hij. (MIV/foto lgo)



▲ Het kasteel roept prachtige scoutsherinneringen op voor Michel Annys

Publié dans un journal local de Halle, l'article, reproduit ci-dessus, nous a été communiqué par la baronne Pierre Forgeur.

Mr Michel Annys, photographié devant le château de Buizingen, actuellement propriété de la commune, rappelle ses bons souvenirs de camps scouts pendant les années 40.

Je ne vous ferai pas l'affront de vous le traduire, et laisse à l'auteur les quelques erreurs de mémoire; ma grand mère n'était ni baronne, ni la dernière survivante de la famille de Kerchove d'Exaerde.

Etienne d'Exaerde

« Faisons connaissance avec le Conseil de Noblesse »

Durant près de neuf ans, j'ai reçu une grande leçon d'humilié du fait de l'ignorance de ce que représente le Conseil de Noblesse et de qui sont les personnes qui le composent. Lorsque je me suis enfin décidé à rappeler le rôle que je jouais dans ce conseil, je n'ai reçu que des réactions du genre « Ah, c'est toi qui a anobli Eddy Merckx ou Toots Thielemans, fi donc ! ». C'est alors que je me suis résolu à faire en quelques lignes une relation du rôle du Conseil et de ses membres.

Pour cela, il me faudra faire un bref historique de la situation de la Noblesse dans nos provinces.

Après la période douloureuse des guerres de religion, terminée par la victoire (1585) du duc de Parme sur les protestants, Philippe II désira mettre un peu d'ordre dans les prétentions à la noblesse qui avaient fleuri ça et là parmi la bourgeoisie. Il promulgua un édit, le 23 septembre 1595, édit qui fut confirmé en 1616 par nos souverains les archiducs Albert et Isabelle, et enfin en 1754 par Marie-Thérèse.

Ces édits précisaient en résumé « Sont nobles 1). ceux qui sont issus d'ancienne et noble race, ou 2). ceux dont les ancêtres ayant vécu publiquement en personnes nobles ont communément été réputés telles (cas des Kerchove) ou 3). ceux qui ont obtenu du prince des « Lettres patentes » de noblesse et 4). ceux enfin qui ont exercé des charges anoblissantes. Depuis lors, nul ne peut porter un titre s'il n'en a obtenu la concession ou la reconnaissance par « lettres patentes » signées du souverain (je souligne les termes « lettres patentes » parce qu'ils sont, comme on le verra plus loin, l'objet principal de la fonction du Conseil de Noblesse). Ces patentes signées par le souverain devaient être dûment enregistrées par les conseils souverains des Pays-Bas pour avoir leur plein effet.

Ces dispositions se sont perpétuées jusqu'à la conquête de nos provinces par les armées françaises. En 1795, la noblesse fut supprimée comme elle l'avait été en France. Napoléon ne la rétablit pas, mais fabriqua une noblesse « à sa mode » durant son règne.

En 1815, après notre incorporation au royaume des Pays-Bas, le Hooghe Raad van Adel hollandais fut compétent pour rétablir dans leur noblesse ancienne les familles belges qui en feraient la demande (François de la Deuse d'Exaerde en 1816 et Emmanuel d'Ousselghem en 1817 firent les formalités nécessaires et furent nommés à l'ordre Equestre de Flandre Orientale. Emmanuel et Constant de Denterghem suivirent en 1825. Aucun autre Kerchove ne sollicita de reconnaissance sous le régime hollandais.

Après la Révolution Belge en 1830, il fallut près de 15 ans avant que ne soit institué une commission consultative pour la vérification des titres et l'examen des demandes de reconnaissance de noblesse. Cette commission reçut en 1844 le titre de Conseil Héraldique. Celui-ci fut amputé d'une partie de ses attributions quand on créa, en 1934 et en 1978, une commission des avis sur les concessions. Celle-ci devait assister le souverain dans le choix des personnes à anoblir chaque année.

Après plus de 150 ans, le Conseil Héraldique fut brusquement dissous et aussitôt remplacé, le 27 février 1996, par le Raad van Adel-Conseil de Noblesse. Celui-ci fut composé de huit membres, quatre de chaque rôle linguistique (plus tard porté à douze membres pour assurer un minimum légal d'un tiers de membres féminins).

Le Conseil, comme son prédécesseur, donne avis au ministre des Affaires Etrangères, avant la présentation au Roi, sur les reconnaissances de noblesse ancienne ou d'origine étrangère, sur les requêtes de réhabilitation dans la noblesse, et sur les demandes de modification d'armoiries.

Enfin, c'est sa tâche principale, il accompagne les impétrants dans la rédaction de leurs lettres patentes et le choix de leurs armoiries. Il est en outre compétent dans le choix des armoiries des dix-neuf communes de la Région bruxelloise et de celle de la Région de langue Germanique.

Le Conseil, qui est présidé en alternance annuelle par le président de chaque rôle linguistique, dépend administrativement du ministère des Affaires Etrangères, et son greffier est un agent statutaire de niveau 1 du ministère.

Pour l'anecdote, les présidents, nommés par arrêté royal, ont toujours eu jusqu'à présent du sang Kerchove dans les veines : Henry d'Udekem et moi avons pour arrières grand'mères deux sœurs Kerchove. Tandis que le successeur de d'Udekem, le professeur Paul Janssens a une mère Denterghem ! A croire que le sang Kerchove est une condition nécessaire pour accéder à la présidence.

En ce qui me concerne, je tiens à préciser qu'à aucun moment, et pas plus que mes collègues d'ailleurs, je n'ai sollicité une fonction au sein du Conseil dont j'ignorais même l'existence avant de recevoir une lettre du greffier, Mr De Win, m'indiquant que j'avais été nommé, par arrêté royal du 11 avril 1996 membre du Conseil de Noblesse et que j'en assumerais la présidence du côté francophone.

J'en ai retiré d'autant moins de fierté que cette nomination a laissé ma famille tant proche qu'au sens large dans une indifférence la plus complète, alors qu'il me semblait que l'honneur qui m'était fait devait rejaillir sur nous tous.

Réginald d'Ousselghem

Les XXe Journées Mondiales de la Jeunesse 2005 à Cologne - Autrement -

C'est avec plaisir que je rédigerai des pages et des pages sur les Journées Mondiales de la Jeunesse à Cologne cet été, grand rassemblement de jeunes venus du monde entier pour se retrouver, se rencontrer, et surtout partager une semaine autour du thème tiré de l'évangile de Saint Matthieu : « Nous sommes venus L'adorer ».

Avec une joie égale, je vous décrirai en long et en large les messages forts du Saint-Père Benoît XVI: l'adoration, l'importance de l'Eucharistie, signe d'union, le rôle de la Cène à vivre comme un passage - passage de la violence à l'Amour, de la mort à la Vie, la mise en garde contre une religion « bricolage », bien souvent accommodante, sans mentionner la richesse des rencontres avec les différentes communautés religieuses...

Et enfin, c'est la tête pleine de souvenirs que je vous dresserai la liste des multiples activités prévues tout au long de la semaine : messes, prières, débats, spectacles, expos, concerts... et que je repasserais chaque instant de la veillée de prière, de la nuit et de la messe de clôture à Marienfeld, immense terrain sur lequel se sont retrouvés tous les pèlerins et le Saint-Père au terme de cette semaine.

Et en écrivant ces lignes, je ne sais pas par où commencer. Les JMJ cela ne s'explique pas vraiment... il faut le vivre.

Alors, j'ai simplement envie de vous partager ce que mon mari, Tobias, et moi-même y avons vécu, dans un esprit d'œcuménisme puisque là est notre particularité : Tobias est protestant et moi catholique.



Tobias v. Neubronner - Nathalie v. Neubronner – Emmanuel d'Exaerde

C'est avec un peu de surprise et une joie immense que j'ai accueilli il y a quelques mois sa proposition de participer aux JMJ.

Au lendemain du décès surmédiatisé du Pape Jean-Paul II, nous étions, c'est vrai, curieux de connaître mieux ce nouveau Pape, qui du rigide et sévère Cardinal Ratzinger s'était transformé d'un seul coup en Benoît XVI, souriant et visiblement plus ouvert.

Curieux aussi de voir s'il était « à la hauteur » de son prédécesseur, NOTRE Pape, le seul que nous avons vraiment connu et que nous avons accompagné avec beaucoup d'émotion et de tendresse jusqu'à son dernier souffle.

Mais c'est également animés du désir d'accomplir une démarche spirituelle commune et de mesurer l'avancement de l'œcuménisme que nous nous sommes rendus à Cologne.

Les JMJ sont avant tout une semaine de rencontre : rencontre de l'autre, rencontre avec soi-même, rencontre avec la Foi et bien sûr, avec le Christ.

Près d'un million de personnes qui remplissent une ville et ses alentours... cela demande pas mal de logistique, d'organisation et pour tous les efforts déployés par les volontaires et les organisateurs, nous tirons notre chapeau.

Bien sûr cela a bouchonné, calé etc. mais les JMJ c'est un peu l'aventure : on se perd dans la foule, on dit bonjour à tout le monde, on refait le monde avec des gens de tous horizons et de toutes religions (on y arrive... à l'œcuménisme..), on partage le repas du pèlerin et un bout de plastique pour s'asseoir par terre avec des ukrainiens, des polonais, on échange des souvenirs avec des japonais, on parle toutes les langues, on retrouve ses cousins, son frère, on arpente la ville emballé dans le drapeau de son pays, ... bref on vit toutes ces petites choses qui font la différence...

Et enfin les JMJ c'est toute l'intensité et la force déployées par tant de personnes rassemblées dans un même esprit. On ressent alors pleinement l'effet « épidermique » provoqué par une

foule en prière, par un groupe qui scande, des étoiles plein les yeux, le nom du Saint Père, par le silence ...

Nous sommes revenus de Cologne, non pas transformés à jamais, mais forts du sentiment que même si l'Eglise n'est pas toujours comme nous la voudrions, que même s'il reste des fossés à franchir pour dresser les ponts de l'œcuménisme, que même s'il est parfois difficile de cultiver notre identité chrétienne, la Foi vaut la peine d'être vécue pleinement et le Seigneur rassemble autour de lui tant de personnes de vraie bonne volonté qu'avec cela on peut déjà faire avancer le monde !

Rendez-vous à Sydney en 2008

Nathalie von Neubronner (d'Exaerde)

Ballade en Ardennes, sur les pas de St Jacques.

Dans le cadre des journées du Patrimoine, dont le thème cette année est « Regards sur le Moyen-Age », on nous invitait à inaugurer un nouveau maillon d'un chemin de pèlerinage qui, traversant l'Ardenne et la Champagne, mène à Vézelay en Bourgogne.

Ainsi, ce 10 et 11 septembre, Elisabeth d'Ousselghem et moi avons décidé de passer un petit "week end" merveilleux dans un coin perdu, pour entreprendre ce beau tronçon d'environ 30 km qui va de Suxy à Villers devant Orval.

Etaient de la partie : les randonneurs, les cavaliers, les meneurs d'attelage et les vétéistes, tout cela dans un esprit de grande fraternité.

Nous avons été chaleureusement accueillis et restaurés par un groupe de bénévoles. Quelques Jacquaires avaient sorti cape, bourdon et coquille.

Après le coup d'envoi donné par le ministre Benoît Lutgen, nous sommes parties de Suxy vers Chiny, en traversant des forêts magnifiques, balisées par des coquilles St Jacques. Entre Chiny et Martué, nous avons traversé la Semois grâce aux barques des passeurs : moment privilégié pour se détendre au fil de l'eau en écoutant le chant des oiseaux, le bruit paisible de la rivière, et se sentir tellement bien avec soi-même dans ces moments de silence.

A Martué, un repas nous était proposé à la ferme des Froids-Vents. Cette ferme sur la hauteur domine Florenville ; elle nous laisse découvrir une vue splendide.

Dans l'après-midi, la grisaille est apparue et nous sommes arrivées vers 17h à Villers devant Orval, où la Compagnie Trivelin nous accueillait avec des airs du moyen-âge. Après l'apéritif, de grandes tables nous attendaient pour nous offrir un délicieux repas, et tout cela dans une ambiance bon enfant et de grande convivialité.

C'est dans le même esprit que toutes les deux avons entrepris, chacune de notre côté, notre pèlerinage de St Jacques, qui donne l'opportunité de rencontrer tant de gens et de vivre des expériences et des moments uniques.

Monique d'Exaerde et Elisabeth d'Ousselghem

PS : si vous aimez les ballades, il serait possible d'organiser, une fois l'an, une journée, un week-end de marche... intéressé ? Contactez Monique. (010/844683)

Six semaines au Rwanda

C'était un rêve depuis longtemps que j'ai eu l'occasion de réaliser cet été : un grand voyage en « solitaire », partir à l'aventure, vivre le choc des cultures, voir autre chose.

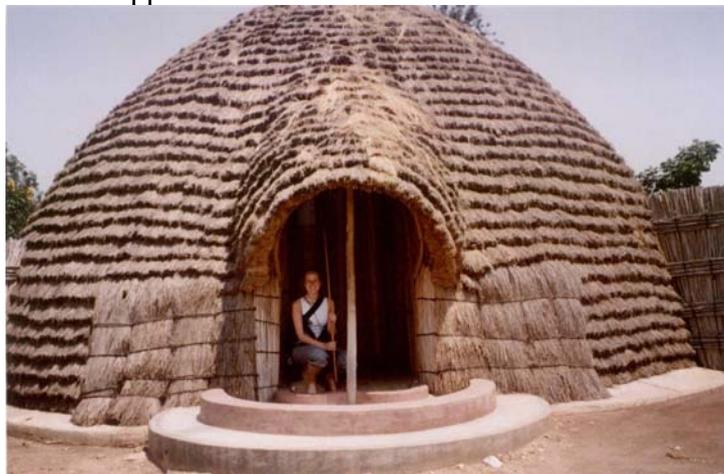
Pendant un mois et demi, j'ai vécu une expérience fabuleuse au Rwanda.

Pourquoi le Rwanda ? J'ai contacté mon oncle Olivier d'Ousselghem qui, grâce à sa communauté d'Opstal (Uccle), a beaucoup de contacts à travers le monde. Quand il m'a dit qu'il connaissait quelqu'un de formidable là-bas, Marie Bakarere, qui serait susceptible de m'accueillir, j'ai tout de suite sauté sur l'occasion, et tout s'est alors enchaîné. Au départ, je comptais m'investir dans le projet « HUMURA » de Bakarere, dont l'objectif est de permettre à des femmes très pauvres, ou d'anciennes réfugiées qui ont tout perdu, d'améliorer leur condition de vie, en créant notamment des projets qui leur fournissent du travail, ou bien en trouvant des subsides afin de permettre à leurs enfants d'aller à l'école. Mais la langue faisant obstacle, j'ai du vite laisser tomber. Alors, afin de ne pas « perdre mon temps », j'ai commencé à parcourir le Rwanda avec mon sac à dos, ce qui m'a permis de rencontrer une quantité de personnes exceptionnelles, rwandaises principalement, mais aussi des belges, des italiens, des français, des congolais, etc. J'ai pu admirer des paysages superbes, mais surtout découvrir une autre réalité, celle d'individus vivant avec presque rien, de sidéens, de personnes ayant perdu toute leur famille dans le génocide... Combien de fois ne m'a-t-on pas demandé si j'avais encore mes deux parents. S'ils savaient que j'ai la chance d'avoir aussi mes quatre grands-parents !



Fête du 15 août à Kibeho .

Ce qui m'a le plus frappé chez les Rwandais, c'est leur côté hyper-accueillant, hyper sociable. C'est peut-être un pays « en voie de développement », mais sur le plan relationnel, ils ont beaucoup de choses à nous apporter !



Camille gardienne de la maison du Mwami !

Je pense avoir beaucoup appris à travers cette expérience humaine. J'en profite, d'ailleurs, pour remercier encore Olivier sans qui je n'aurais jamais pu réaliser ce rêve, Marie Bakarere,

qui fait vraiment un travail super mais difficile, et qui m'a accueillie avec beaucoup d'affection, ainsi que Réginald Thibaut de Maisières (beau-fils de Carine d'Ousselghem) et sa fille Florence, que j'ai eu la chance de rencontrer sur place, et qui m'ont permis de découvrir un autre côté de Kigali.

Camille d'Ousselghem (1^{ère} licence en sociologie UCL)

A toi, si tu comptes parmi les jeunes de notre association, le conseil a décidé de te donner l'occasion de publier dans cette rubrique tout article de ton choix, pour l'intérêt et la joie de ses lecteurs. N'hésites pas à envoyer tes suggestions ou contributions à Olivierdekerchove@hotmail.com

La loi sur les patronymes en France. (FAF)

NOM PATRONYMIQUE - Extraits d'un article paru dans le bulletin N° 35 (2^{ème} semestre 2004) de la FAF, Fédération des Associations de Famille

[Partie I] - LA SITUATION EN France : LES ENFANTS NE SERONT PLUS TENUS DE PORTER LE NOM DE LEUR PERE : UNE REVOLUTION DE SOCIETE, UN CASSE-TETE POUR L'ETAT CIVIL, LES NOTAIRES ET PARFOIS LES PARENTS

FAMILLE : LE NOM PATRONYMIQUE S'EFFACE EN 2005

Le nom patronymique est mort. A partir du premier janvier prochain, les enfants nouveau-nés ne porteront plus obligatoirement le nom de leur père (ou du premier des deux parents à avoir reconnu l'enfant dans le cas des enfants nés hors mariage). Les enfants pourront porter comme «nom de famille», au choix, le nom de la mère, celui du père, ou les deux accolés, dans un sens ou dans l'autre. Les parents devront trancher ce dilemme à la naissance de leur aîné, et ils traceront ainsi la voie pour l'ensemble de la fratrie : le choix de ce nom sera irrévocable et il concernera tous les enfants à venir nés du même père et de la même mère. Pour les enfants déjà nés et âgés de moins de 13 ans, les parents pourront, s'ils effectuent les démarches avant juin 2006, ajouter au nom déjà porté par leur rejeton – en général celui du père – le nom du deuxième parent. Le fils de M. Dupont et de Mme Dupont née Durand pourra ainsi s'appeler Dupont-Durand. Seule concession à la prédominance du nom paternel : en cas de désaccord, c'est le nom du père seul qui l'emportera.

Les modifications apportées par les sénateurs, plus conservatrices, n'ont pas suffi à sauver une réforme qui, une fois votée, restera trois ans dans les cartons. Embarrassé par la portée symbolique d'une loi qui met à mal la toute-puissance du nom patronymique et par les difficultés de mise en oeuvre, le successeur de Ségolène Royal, Christian Jacob, préférera repousser le problème. En mai 2003, les députés votent le report de l'application de la loi sur le patronyme à janvier 2005.

L'échéance approchant, le gouvernement s'est attelé à sa mise en oeuvre. Les décrets d'application, finalement rédigés, sont à l'étude au Conseil d'Etat. Une circulaire expliquant la marche à suivre aux officiers d'état civil est en cours de finalisation. Les formulaires de l'ensemble des services administratifs de l'Etat ont été revus afin de pouvoir accueillir des noms à rallonge.

Les services du ministère de la Justice hésitent toujours sur la façon dont devront être reliés le nom du père et celui de la mère. Un simple trait d'union (entre Dupont et Durand par exemple) ne suffit pas, car il faut pouvoir distinguer les noms des parents accolés (qui sont voués à reprendre chacun leur liberté au fil des générations) des noms de famille composés,

qui eux ne sont pas sécables. Sans parler des noms de la noblesse française. La chancellerie envisage d'utiliser un double trait d'union (- -).

Exemple : si M. Dubois-Déroses fonde une famille avec Mme Dupont, les enfants pourront s'appeler (notamment) Dubois-Déroses-Dupont.

L'affaire se complique à la deuxième génération, lorsque ces enfants eux-mêmes auront une descendance, car chaque personne ne pourra porter que deux noms accolés ensemble et pas un de plus. A nouveau, il faudra choisir de transmettre le nom (simple ou double) du père, celui de la mère, ou un mixte des noms des grands-parents paternels ou maternels...

Comme pour se rassurer, la chancellerie ne table pas sur un grand succès du texte : les experts pensent que le nom patronymique transmis depuis des millénaires continuera à dominer.

L'exemple allemand (la loi qui permet de transmettre au choix le nom du père ou celui de la mère, mais pas les deux ensemble, n'a rencontré qu'un écho marginal) montre que la transmission du nom paternel reste une tradition bien ancrée. Malgré tout, les notaires se préparent à rencontrer des difficultés supplémentaires dans la recherche des héritiers et la liquidation des successions. Et de nombreux «psys» ont mis en garde contre une remise en cause de la place du père. «Le rôle du père est de nommer l'enfant et de l'insérer dans la société», analyse la psychogénéalogiste Chantal Rialland. Comme la juriste Françoise Dekeuwer-Desfossez, beaucoup prédisent de «terribles conflits familiaux».

LA FIN D'UNE EXCEPTION

La **France** était jusqu'à aujourd'hui l'un des rares pays en Europe, avec la Belgique et l'Italie, où les enfants légitimes portaient obligatoirement le nom du père.

En **Italie** (comme en France jusqu'au 1er janvier 2005) les enfants légitimes peuvent toutefois, à titre d'usage, ajouter le nom de la mère à celui de leur père, mais ce nom n'est pas transmissible.

En **Angleterre** et au pays de Galles, les parents peuvent légalement choisir librement le nom qu'ils souhaitent transmettre (celui du père, de la mère, ou les deux, ou même tout autre nom), mais la coutume veut que l'enfant légitime porte le nom de son père. En Espagne, la règle est simple et égalitaire : les enfants portent tous un double nom composé du premier nom du père suivi du premier nom de la mère.

En **Allemagne**, l'enfant porte le nom de famille de ses parents. En effet, outre-Rhin, le Code civil prévoit que les époux doivent choisir un nom commun au moment du mariage – celui de la femme ou du mari. Il s'agit d'une exception notable car, en général, il faut distinguer le nom du paternel, le nom transmis aux enfants, et le nom porté par la mère. A travers quasiment toute l'Europe, le mariage est sans effet sur le nom des époux – le fait que la femme porte le nom de son mari n'est qu'un usage.

Au **Danemark**, la pratique du «nom intermédiaire» permet aux époux d'associer à leur propre nom celui du conjoint, et aux enfants de porter des noms doubles.

transmis par Gérard d'Exaerde

Le site web de la FAF contient des informations susceptibles d'intéresser plusieurs de notre association de famille, et peut être consulté à l'adresse suivante : www.faf-vfv.be

Dans notre prochain "Le Saviez vous" N° 14 paraîtra la 2 ^{ième} partie "LA SITUATION EN BELGIQUE"
--

Carnet familial

NAISSANCES

Carl et Eliane de Denterghem ont la grande joie de vous annoncer la naissance de leur fils **Rodolphe**, le 15 décembre 2004.

Cédric et Caroline de Denterghem ont la grande joie de vous annoncer la naissance de leur fille **Amélie**, le 7 juillet 2005.

FIANCAILLES

Tanguy de Denterghem Pinto, fils de François et de Mercedes le Jeune, avec **Jeanne** de Mayer.

MARIAGES

Adélaïde de Denterghem, fille de Alain et de Geneviève Lengagne avec **Cédric** Trosset-Mestrallet, le 23 juillet 2005.

Charles-Henry d'Exaerde, fils de Baudouin et de Mireille Lagasse de Locht avec **Nathalie** de Behr, le 27 août 2005.

Emilie de Kerchove d'Exaerde, fille de Yves et de Donatienne Belpaire avec **Denis** Packmans, le 17 septembre 2005.

Candidats membres de l'association

Ont atteint l'âge de devenir membres de l'association en 2005

Alice de Denterghem, fille de Michel et de Sylvie (France)

Thomas d'Ousselghem, fils de Gilles et Anne

Jessica d'Exaerde, fille de Didier et Régine (Suisse)

Si des événements familiaux, naissances, mariages, décès, nominations ont été omis,
Veuillez-nous en excuser et les communiquer à notre conseil d'administration.
Merci d'avance.

Rapport d'activité 2004 (AG du 26 juin 2005 au Mont César)

L'AG statutaire du 26 septembre 2004 reçoit les démissions d'Anne-Marie de D et de François d'E, comme présidente et secrétaire, ainsi que comme administrateurs, après deux années de bons et efficaces services. Manoëlle de D Pinto est nommée administrateur, et les mandats de Gaëtane d'E, Gérard d'E, Elisabeth d'O et d'Olivier d'O, sont renouvelés pour deux ans.

Le CA du 14 octobre 2004 a confié la présidence à Manoëlle de D Pinto, le secrétariat à Olivier d'O, et demandé à Gaëtane d'E de poursuivre sa fonction très appréciée de trésorière. Les autres fonctions étant réparties de la manière suivante: fonds social : Elisabeth d'O ; relations publiques : Elisabeth d'O et Gérard d'E ; activités jeunes : Olivier d'O; représentation à la FAF : Gérard d'E ; bulletin Le Saviez-Vous : en collaboration ; site Web de l'AKV : voir ci-dessous au §5. L'AKV compte deux présidents d'honneur : Réginald d'O et Etienne d'E.

Deux AG extraordinaires ont été convoquées : les 28 novembre 2004 (le quorum des deux-tiers des membres en ordre de cotisation n'y était pas atteint) et le 6 janvier 2005, en vue de la mise en conformité des statuts de l'Association selon la loi du 2 mai 2002 régissant les ASBL (et la publication ultérieure au Moniteur des nouveaux statuts et du changement de composition du CA).

Les principales modifications concernent les membres adhérents à l'art. 7° bis : « A l'âge de dix-huit ans accomplis, peuvent de plein droit devenir membre adhérent de l'association, moyennant paiement de la cotisation : a) Les époux des descendants légitimes de Jean-François de Kerchove (1672-1733) et Anne Isabelle Lanchals (1669-1735) portant le nom de Kerchove ; b) Les enfants, à l'exclusion de leur descendance, ne portant pas le nom Kerchove mais dont la mère est descendante légitime de Jean-François de Kerchove (1672-1733) et Anne Isabelle Lanchals (1669-1735), et ce, sur simple demande adressée au conseil d'administration », la représentation au sein du CA à l'art. 14° : « L'association est administrée par un conseil de trois membres au moins. Le conseil comprendra si possible un représentant au moins de chacune des trois branches (Denterghem-Ousselghem-Exaerde) », et la clôture de l'exercice social fixée au 30 juin, à l'art. 28° : « Chaque année et au plus tard six mois après la date de clôture de l'exercice social, qui aura lieu pour la première fois le 30 juin 2006, le conseil d'administration soumet à l'assemblée générale, pour approbation, les comptes annuels de l'exercice social écoulé établis conformément à la loi sur les associations sans but lucratif, ainsi que le budget du prochain exercice ».

Le jeudi 3 février 2005, à l'abbaye de Dieleghem (Ganshoren), s'est tenu une remarquable conférence sur René d'E, auteur du Dictionnaire sur la Marine, à laquelle ont assisté quelques membres de la famille.

Le 16 avril 2005 a eu lieu la visite des Floralies Gantoises, unanimement appréciées par la vingtaine de participants.

Le conseil continue à veiller à la publication du bulletin « Le Saviez-Vous », aux nouvelles concernant les membres de la famille, à la connaissance et à la diffusion de son histoire (par les recherches et les livres de Werner d'E, des conférences, la conservation et l'étude de documents relatifs à la famille, etc.), à l'organisation d'activités d'intérêt pour la famille, à l'entraide familiale par le fonds social, et aux relations extérieures (liens avec la FAF et autres associations).

L'assemblée propose de nommer Werner d'Exaerde nouvel administrateur.

Olivier d'Ousselghem

Extraits du rapport de la trésorière

L'année 2004 pour laquelle je vous présente les comptes était la deuxième année présidée par Anne-Marie jusqu'au 26 septembre 2004 et elle s'est terminée avec Manoëlle et la modification des statuts pour les adapter à la loi sur les ASBL.

Dans les chiffres cela n'a pas changé grand-chose et les comptes accusent un déficit prévu, la revue a été imprimée deux fois. ...

Quand au budget 2005, il a fallu prévoir un budget pour 18 mois puisque le prochain exercice terminera le 30 juin 2006. C'est pourquoi il est spécial, avec les frais d'une publication du LSV, mais sans doute aussi des cotisations de deux ans.

J'ai présenté le bilan comme d'habitude en séparant les comptes de l'AKV et ceux du FONDS SOCIAL.

Mais c'est un seul bilan que je déposerai à l'avenir au greffe du Tribunal, car légalement le fonds social fait partie des comptes de l'ASBL.

Je tiendrai toujours les deux comptabilités séparément et puis je « consoliderai » les bilans à la fin de l'année.

Gaëtane d'Exaerde

		A.K.V. BILAN AU 31-12-2004			
<u>ACTIF</u>				<u>PASSIF</u>	
30	STOCK GOBELETS	-	14	RESULTAT ANTERIEUR	11.096,98
53	COMPTE TERME	161,31	14	RESULTAT EXERCICE	660,31-
55	COMPTE COURANT	10.469,00	44	DETTES COMMERCIALES	193,64
57			48	C/C FONDS SOCIAL	-
		10.630,31			10.630,31
RESULTATS AU 31-12-2004					
<u>CHARGES</u>				<u>RECETTES</u>	
60	ACTIVITE	406,01	70	SOUSCRIPTION LIVRE	-
61	CADEAU NAISSANCE	45,97	70	COTISATION VIE	495,90
61	IMPRESSION REVUE	669,67			
61	CADEAU	58,55	70	COTISATIONS	1.226,60
61	FRAIS ADMINISTRATION	516,51	74	INTERV,ACTIVITE	-
61	FRAIS NOTAIRE	200,00			
61	FRAIS RECHERCHE	600,00			
61	FRAIS BANCAIRE	37,29			
67	IMPOT/ PRECOMPTE	26,68	75	INTERETS BANCAIRES	177,87
69	BENEFICE EXERCICE	-	79	PERTE EXERCICE	660,31
		2.560,68			2.560,68
FONDS SOCIAL					
BILAN AU 31-12-2004					
<u>ACTIF</u>				<u>PASSIF</u>	
41	DOSSIER N° 3	5.653,01	14	RESULTAT ANTERIEUR	50.483,38
41	DOSSIER N° 4	9.741,56	14	RESULTAT EXERCICE	3.054,12
41	DOSSIER N° 5	4.772,00			
41	C/C AKV	-	48	C/C FONDATEURS	10.287,71
53	COMPTE TERME	547,82	49	PRODUITS ACQUIS/INT	1.001,13
55	COMPTE COURANT	44.111,95			
		64.826,34			64.826,34
RESULTATS AU 31-12-2004					
<u>CHARGES</u>				<u>RECETTES</u>	
65	FRAIS FINANCIERS	32,97	70	DONS	2500,00
67	IMPOT ET PREC MOBILIER	103,6			
69	RESULTAT EXERCICE	3054,12	75	INTERETS BANCAIRES	690,69
		3.190,69			3.190,69
BUDGETS AKV 2005 (18 mois)					
<u>CHARGES</u>				<u>RECETTES</u>	
60	ACTIVITE	800,00	70	COTISATION VIE	250,00
60	CADEAU NAISSANCE	136,00	70	COTISATIONS	1.000,00
61	FRAIS REVUE	500,00	74	INTERV. ACTIVITE	800,00
61	FRAIS ADMINISTRATION	270,00			
61	FR PUBLIC LEGALES	101,16			
61	FRAIS INTERNET	100,00			
61	FRAIS RECEPTION	250,00			
65	FRAIS BANCAIRE	60,00	75	INTERETS BANCAIRES	310,00
67	IMPOT/ PRECOMPTE	46,50			
69	BENEFICE EXERCICE	96,34	79	PERTE EXERCICE	-
		2.360,00			2.360,00
Compte bancaires : Fortis Banque Fonds social 001-1449538-91 IBAN BE23 0011 4495 8391 Montagne du Parc 3 1000 Bruxelles A.K.V 001-0741400-08 IBAN BE63 0010 7414 0008 Code SWIFT ou BIC : GEBABEBB Cotisat. : 12,50 € /pers. 20€/ménage. 250€ à Vie					

APPEL AUX COTISATIONS

Une nouvelle année, ce sont aussi de nouvelles cotisations. Celles-ci sont à payer au compte 001-0741400-08 de l'Association Kerchove Vereniging A.S.B.L.

La cotisation annuelle s'élève toujours à 12.50 € par personne, et 20 € par ménage, la cotisation à vie à 250 €. Code SWIFT ou BIC : GERABEBB - IBAN BE63 0010 7414 0008
Tout don est également le bienvenu.

Pour un don au Fonds Social : compte 001-1449538-91
Code SWIFT ou BIC : GERABEBB IBAN BE23 0011 4495 8391

Merci

***Joyeux Noël
et
Meilleurs vœux
de Nouvel An***